conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2025-05-21

2.1 2025-05-16 800010035450 Date de dernière parution: 23.03.2023

Date de la première version publiée:

04.08.2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Code du produit : E7005

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Canada

PO Box 4280 STN C CALGARY AB T2T 5Z5

Canada

Téléphone : 1-855-697-4355

Téléfax : 1-866-213-7508

Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC (24 hr) : 1-800-424-9300

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Intermédiaire chimique.

Restrictions d'utilisation : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 2

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 3

Danger par aspiration : Catégorie 1

Toxicité aiguë : Catégorie 3

Irritation cutanée : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Toxicité aiguë : Catégorie 3

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version 2.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800010035450

Date d'impression: 2025-05-21

Date de dernière parution: 23.03.2023 Date de la première version publiée:

04.08.2020

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposi-

tion unique

Catégorie 3

tion amquo

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposi-

tion unique

Catégorie 3

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Catégorie 1

Cancérogénicité : Catégorie 1B

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposi-

tion répétée

Catégorie 1

Danger à court terme (aigu)

pour le milieu aquatique

Catégorie 1

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aqua-

tique

Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ : H301 Toxique en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H311 Toxique par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version 2.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800010035450

Date d'impression: 2025-05-21

Date de dernière parution: 23.03.2023 Date de la première version publiée:

04.08.2020

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P261 Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

ventilé.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version Date de révision: Numéro de la FDS:

2.1 2025-05-16 800010035450

Date d'impression: 2025-05-21

Date de dernière parution: 23.03.2023 Date de la première version publiée:

04.08.2020

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/ .? en cas de malaise.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P321 Traitement spécifique (voir .? sur cette étiquette). P322 Mesures spécifiques (voir .? sur cette étiquette).

P330 Rincer la bouche. P331 NE PAS faire vomir.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un méde-

cin.

P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser les moyens d'extinction appropriés.

P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage:

P235 Tenir au frais.

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer les déchets et les récipients par la remise à un éliminateur agréé ou conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Hautement réactif.

Maintenir l'oxygène dissous et l'inhibiteur à des taux adéquats pour empêcher une polymérisation non contrôlée.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Substance

Nom de la substance : Heavy Pyrolysis Gasoline

,69013-21-4

No.-CAS : 69013-21-4

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2025-05-21

2.1 2025-05-16 800010035450 Date de dernière parution: 23.03.2023

Date de la première version publiée:

04.08.2020

Composants

1 - 1	Nom com- mun/Synonyme	NoCAS	Concentration (% w/w)
fuel-oil, pyrolyse	Fuel oil, pyroly- sis	69013-21-4	100

Information supplémentaire

Contient:

Nom Chimique	Numéro d'identification	Concentration (% w/w)
cyclopentadiène	542-92-7	>= 1 - <= 12
benzène	71-43-2	>= 1 - <= 5
toluène	108-88-3	>= 0.1 - <= 22
Éthylbenzène	100-41-4	>= 1 - <= 4
styrène	100-42-5	>= 6 - <= 12
xylène	1330-20-7	>= 0.2 - <= 4
Dicyclopentadiene	77-73-6	>= 1 - <= 7
Naphtalène	91-20-3	>= 10 - <= 30
hydrocarbures en C9- 14, sous-produit de fabrication de l'éthy- lène	68514-34-1	>= 30 - <= 50

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Garder la victime au calme. Obtenir un traitement médical

immédiatement.

NE PAS ATTENDRE.

En cas d'inhalation : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Emmener la victime à l'air frais. Ne pas essayer de secourir la victime sans porter d'appareil de protection respiratoire approprié. Si la victime a des difficultés à respirer ou une sensation d'oppression dans la poitrine, si elle a des vertiges, si elle vomit ou ne réagit pas, administrer de l'oxygène à 100 % et, le cas échéant, pratiquer la respiration artificielle ou la réanimation cardiorespiratoire (RCR) et la transporter au centre médi-

cal le plus proche.

Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec la

peau

Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement. Retirer les vêtements souillés. Rincer immédiatement la peau avec de copieuses quantités d'eau, pendant au moins 15 minutes. Amener la victime au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins quinze mi-

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version 2.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800010035450

Date d'impression: 2025-05-21

Date de dernière parution: 23.03.2023 Date de la première version publiée:

04.08.2020

nutes, puis si possible laver au savon et à l'eau, En cas de rougeurs, d'enflure, de douleurs et/ou de cloques transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complé-

mentaires.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche.

Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les signes et symptômes d'irritation respiratoire peuvent comporter une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, une toux et/ou une respiration difficile.

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort.

Effets immédiats

Les signes et symptômes de la dermatite irritative de contact peuvent inclure une sensation de brûlure et/ou une apparence de peau sèche/craquelée.

Peut provoquer une dépression respiratoire et/ou une dépression du système nerveux central (SNC), entraînant difficultés respiratoires, vertiges, étourdissements, maux de tête, nausées et la perte de coordination. L'exposition prolongée peut causer la perte de conscience et la mort.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Les symptômes peuvent varier en fonction de l'agent. Ils peuvent aller d'un effet corrosif local jusqu'à l'implication généralisée des systèmes, y compris le système respiratoire, le système circulatoire, le système nerveux central (SNC) et peuvent entraîner la mort.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version 2.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800010035450

Date d'impression: 2025-05-21

Date de dernière parution: 23.03.2023 Date de la première version publiée:

04.08.2020

centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une

respiration sifflante continue.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

Avis aux médecins Soins médicaux immédiats, traitement spécial

Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être néces-

saires.

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Traiter selon les symptômes.

Potentialité de générer des pneumonies.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappro: : priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

Dangers spécifiques pendant :

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone la lutte contre l'incendie d'incendie.

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Un mélange complexe de particules solides et liquides en

suspension dans l'air et de gaz (fumée).

Monoxyde de carbone.

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

Méthodes spécifiques d'extinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Information supplémentaire Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version Date de révision: 2.1

Numéro de la FDS: 2025-05-16 800010035450

Date d'impression: 2025-05-21

Date de dernière parution: 23.03.2023 Date de la première version publiée:

04.08.2020

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rincage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Ventiler complètement la zone contaminée. Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer néces-

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version 2.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800010035450

Date d'impression: 2025-05-21

Date de dernière parution: 23.03.2023 Date de la première version publiée:

04.08.2020

saire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplacements contaminés.

Conseils supplémentaires

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité. Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention).

Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

éviter le contact : Agents oxydants forts.

Transfert de Produit : Même avec une métallisation et une mise à la terre appro-

priées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version 2.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800010035450

Date d'impression: 2025-05-21

Date de dernière parution: 23.03.2023 Date de la première version publiée:

04.08.2020

supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Conditions de stockage sures

 Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Température de stockage:

Ambiante.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2025-05-21

2.1 2025-05-16 800010035450 Date de dernière parution: 23.03.2023

Date de la première version publiée:

04.08.2020

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement

interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la

peinture au silicate de zinc.

Matière non-appropriée: Eviter un contact prolongé avec du

caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Non applicable

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont

avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1 : Risques électrostatiques, guide

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
cyclopentadiène	542-92-7	TWA	0.5 ppm	ACGIH
		STEL	1 ppm	ACGIH
		TWA	75 ppm 200 mg/m3	OSHA Z-1
benzène	71-43-2	TWA	0.25 ppm 0.8 mg/m3	Norme Interne Shell (NIS) pour 8-12 heures TWA.
		STEL	2.5 ppm 8 mg/m3	Normes Internes de Shell (NIS) pour une VLCT-15
				minutes
		STEL	2.5 ppm	ACGIH
		TWA	0.02 ppm	ACGIH
		STEL	2.5 ppm	ACGIH
		PEL	1 ppm	OSHA CARC
		STEL	5 ppm	OSHA CARC

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version Date de révision: 2.1

2025-05-16

Numéro de la FDS: 800010035450

Date d'impression: 2025-05-21

Date de dernière parution: 23.03.2023

Date de la première version publiée:

04.08.2020

		TWA	10 ppm	OSHA Z-2				
		CEIL	25 ppm	OSHA Z-2				
		Peak	50 ppm	OSHA Z-2				
			(10 minutes)					
toluène	108-88-3	TWA	20 ppm	ACGIH				
	100 00 0	TWA	200 ppm	OSHA Z-2				
		CEIL	300 ppm	OSHA Z-2				
		Peak	500 ppm	OSHA Z-2				
		Cont	(10 minutes)					
Éthylbenzène	100-41-4	TWA	20 ppm	ACGIH				
		TWA	100 ppm	NIOSH REL				
			435 mg/m3					
		ST	125 ppm	NIOSH REL				
			545 mg/m3					
		TWA	100 ppm	OSHA Z-1				
			435 mg/m3					
styrène	100-42-5	TWA	20 ppm	Norme In-				
			85 mg/m3	terne Shell				
			_	(NIS) pour 8				
				heures TWA.				
		Information supplémentaire: La valeur est fournie par l'Association						
		professionnelle. Cette valeur est fournie uniquement à titre						
	d'information.							
	d'information							
	d'information	. TWA	100 ppm	OSHA Z-2				
	d'information		200 ppm	OSHA Z-2 OSHA Z-2				
	d'information	TWA	200 ppm 600 ppm					
	d'information	TWA CEIL	200 ppm	OSHA Z-2				
	d'information	TWA CEIL	200 ppm 600 ppm	OSHA Z-2 OSHA Z-2				
	d'information	TWA CEIL	200 ppm 600 ppm (5 minutes en tout	OSHA Z-2				
	d'information	TWA CEIL Peak	200 ppm 600 ppm (5 minutes en tout 3 heures.)	OSHA Z-2 OSHA Z-2				
xylène	d'information	TWA CEIL Peak TWA	200 ppm 600 ppm (5 minutes en tout 3 heures.) 10 ppm	OSHA Z-2 OSHA Z-2 ACGIH				
xylène		TWA CEIL Peak TWA STEL	200 ppm 600 ppm (5 minutes en tout 3 heures.) 10 ppm 20 ppm	OSHA Z-2 OSHA Z-2 ACGIH ACGIH				
xylène		TWA CEIL Peak TWA STEL	200 ppm 600 ppm (5 minutes en tout 3 heures.) 10 ppm 20 ppm 100 ppm	OSHA Z-2 OSHA Z-2 ACGIH ACGIH				
xylène		TWA CEIL Peak TWA STEL VEMP	200 ppm 600 ppm (5 minutes en tout 3 heures.) 10 ppm 20 ppm 100 ppm 434 mg/m3	OSHA Z-2 OSHA Z-2 ACGIH ACGIH CA QC OEL				
xylène		TWA CEIL Peak TWA STEL VEMP	200 ppm 600 ppm (5 minutes en tout 3 heures.) 10 ppm 20 ppm 100 ppm 434 mg/m3 150 ppm	OSHA Z-2 OSHA Z-2 ACGIH ACGIH CA QC OEL				
xylène Dicyclopentadiene		TWA CEIL Peak TWA STEL VEMP VECD	200 ppm 600 ppm (5 minutes en tout 3 heures.) 10 ppm 20 ppm 100 ppm 434 mg/m3 150 ppm 651 mg/m3	OSHA Z-2 OSHA Z-2 ACGIH ACGIH CA QC OEL CA QC OEL				
	1330-20-7	TWA CEIL Peak TWA STEL VEMP VECD	200 ppm 600 ppm (5 minutes en tout 3 heures.) 10 ppm 20 ppm 100 ppm 434 mg/m3 150 ppm 651 mg/m3 20 ppm	OSHA Z-2 OSHA Z-2 ACGIH ACGIH CA QC OEL CA QC OEL ACGIH				
	1330-20-7	TWA CEIL Peak TWA STEL VEMP VECD TWA TWA	200 ppm 600 ppm (5 minutes en tout 3 heures.) 10 ppm 20 ppm 100 ppm 434 mg/m3 150 ppm 651 mg/m3 20 ppm 0.5 ppm	OSHA Z-2 OSHA Z-2 ACGIH ACGIH CA QC OEL CA QC OEL ACGIH ACGIH				
Dicyclopentadiene	1330-20-7	TWA CEIL Peak TWA STEL VEMP VECD TWA TWA STEL	200 ppm 600 ppm (5 minutes en tout 3 heures.) 10 ppm 20 ppm 100 ppm 434 mg/m3 150 ppm 651 mg/m3 20 ppm 0.5 ppm	OSHA Z-2 OSHA Z-2 ACGIH ACGIH CA QC OEL ACGIH ACGIH ACGIH ACGIH				
Dicyclopentadiene	1330-20-7	TWA CEIL Peak TWA STEL VEMP VECD TWA TWA STEL	200 ppm 600 ppm (5 minutes en tout 3 heures.) 10 ppm 20 ppm 100 ppm 434 mg/m3 150 ppm 651 mg/m3 20 ppm 0.5 ppm 1 ppm 10 ppm 50 mg/m3	OSHA Z-2 OSHA Z-2 ACGIH ACGIH CA QC OEL ACGIH ACGIH ACGIH ACGIH				
Dicyclopentadiene	1330-20-7	TWA CEIL Peak TWA STEL VEMP VECD TWA TWA STEL TWA	200 ppm 600 ppm (5 minutes en tout 3 heures.) 10 ppm 20 ppm 100 ppm 434 mg/m3 150 ppm 651 mg/m3 20 ppm 0.5 ppm 1 ppm	OSHA Z-2 OSHA Z-2 ACGIH ACGIH CA QC OEL CA QC OEL ACGIH ACGIH ACGIH ACGIH NIOSH REL				
Dicyclopentadiene	1330-20-7	TWA CEIL Peak TWA STEL VEMP VECD TWA TWA STEL TWA	200 ppm 600 ppm (5 minutes en tout 3 heures.) 10 ppm 20 ppm 100 ppm 434 mg/m3 150 ppm 651 mg/m3 20 ppm 0.5 ppm 1 ppm 10 ppm 150 ppm 150 ppm	OSHA Z-2 OSHA Z-2 ACGIH ACGIH CA QC OEL CA QC OEL ACGIH ACGIH ACGIH ACGIH NIOSH REL				
Dicyclopentadiene	1330-20-7	TWA CEIL Peak TWA STEL VEMP VECD TWA TWA STEL TWA STEL TWA STEL TWA	200 ppm 600 ppm (5 minutes en tout 3 heures.) 10 ppm 20 ppm 100 ppm 434 mg/m3 150 ppm 651 mg/m3 20 ppm 0.5 ppm 1 ppm 10 ppm 50 mg/m3 15 ppm 75 mg/m3	OSHA Z-2 OSHA Z-2 OSHA Z-2 ACGIH ACGIH CA QC OEL ACGIH ACGIH ACGIH ACGIH NIOSH REL				

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2025-05-21

2.1 2025-05-16 800010035450 Date de dernière parution: 23.03.2023

Date de la première version publiée:

04.08.2020

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Composants	NoCAS	Paramètres de contrôle	Échantil- lon biolo- gique	Heure d'échan- tillon- nage	Concentra- tion admis- sible	Base
benzène	71-43-2	Acide S- phényl- mercaptu- rique	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'ex- position ait ces- sé)	25 μg/g créatinine	ACGIH BEI
		t,t- acide muconique	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'ex- position ait ces- sé)	500 μg/g créatinine	ACGIH BEI
toluène	108-88-3	Toluène	Dans le sang	Avant le dernier jour de la semaine de travail	0.02 mg/l	ACGIH BEI
		Toluène	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'ex- position ait ces- sé)	0.03 mg/l	ACGIH BEI
		o-crésol	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'ex- position ait ces- sé)	0.3 mg/g créatinine	ACGIH BEI
Éthylbenzène	100-41-4	Somme de l'acide mandélique et de l'acide	Urine	À fin du travail (dès que possible	0.15 g/g créatinine	ACGIH BEI

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2025-05-21

2.1 2025-05-16 800010035450 Date de dernière parution: 23.03.2023

Date de la première version publiée:

04.08.2020

		glyoxylique phényle		après que l'ex- position ait ces- sé)		
styrène	100-42-5	Mandélique et acide phé- nylglyoxy- lique	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'ex- position ait ces- sé)	150 mg/g créatinine	ACGIH BEI
		Styrène	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'ex- position ait ces- sé)	20 μg/l	ACGIH BEI
xylène	1330-20-7	Acides mé- thylhippu- rique	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'exposition ait cessé)	0.3 g/g créatinine	ACGIH BEI

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Méthodes de Contrôle

La surveillance de la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à la VLE et l'adéquation des contrôles d'exposition. Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé.

Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données cidessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles.

National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods http://www.cdc.gov/niosh/

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods http://www.osha.gov/

Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances http://www.hse.gov.uk/

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version Date de révis 2.1 2025-05-16

Date de révision: Numéro de la FDS: 2025-05-16 800010035450

Date d'impression: 2025-05-21

Date de dernière parution: 23.03.2023 Date de la première version publiée:

04.08.2020

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Germany. http://www.dguv.de/inhalt/index.jsp

L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France http://www.inrs.fr/accueil

Mesures d'ordre technique Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible. Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée. Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air. Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Informations générales

Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version 2.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800010035450

Date d'impression: 2025-05-21

Date de dernière parution: 23.03.2023 Date de la première version publiée:

04.08.2020

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les conditions d'utilisation :

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F).

Protection des mains

Remarques

Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable: Protection long terme: Viton. Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Caoutchouc nitrile.

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à courtterme/contre les projections, notre recommandation est la même : toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection des yeux

Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques (Masque monobloc type Monogoogle ®) homologuées à la Norme UE EN166.

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version 2.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800010035450

Date d'impression: 2025-05-21

Date de dernière parution: 23.03.2023 Date de la première version publiée:

04.08.2020

S'il existe un risque important de projections, portez un

masque de protection intégral.

Protection de la peau et du

corps

Gants/gants à manchettes longues, bottes et tablier résis-

tants aux produits chimiques (en cas de risques de projec-

tions).

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une éva-

luation du risque local l'exige.

Mesures de protection : Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être

conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier

avec les fournisseurs d'EPI.

Les renseignements suivants, tout en étant appropriés pour le produit, sont de nature générale. Le choix d'un équipement de protection Individuelle variera selon les conditions d'utili-

sation.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et

d'aller aux toilettes.

Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant

toute réutilisation.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement

un médecin.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux

: Les directives locales sur les limites des rejets de composés volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de

l'air contenant des vapeurs.

Minimiser le déversement dans l'environnement. Une étude doit être effectuée pour s'assurer du respect de la législation

environnementale locale.

Les informations relatives aux mesures de rejet accidentel se

trouvent à la rubrique 6.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide.

Couleur : Donnée non disponible

Odeur : forte

Seuil olfactif : Valeur(s) estimée(s) 0.976 ppm

Donnée non disponible

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version 2.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800010035450

Date d'impression: 2025-05-21

Date de dernière parution: 23.03.2023

Date de la première version publiée:

04.08.2020

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

Valeur(s) estimée(s) 96.7 °C

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Point d'éclair : Valeur(s) estimée(s) < 23 °C

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Valeur(s) estimée(s) 1.366 mPa,s (50 °C)

Méthode: ASTM D445

Viscosité, cinématique : Valeur(s) estimée(s) 1.448 mm2/s (50 °C)

Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : négligeable

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2025-05-21

2.1 2025-05-16 800010035450 Date de dernière parution: 23.03.2023

Date de la première version publiée:

04.08.2020

Pression de vapeur : Valeur(s) estimée(s) 0.107 bar (37.8 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Valeur(s) estimée(s) 0.943 g/cm3 (15 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Conductivité : < 100 pS/m, La conductivité de ce maté-

riau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semiconducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande

influence sur la conductivité d'un liquide.

Tension superficielle : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2025-05-21

2.1 2025-05-16 800010035450 Date de dernière parution: 23.03.2023

Date de la première version publiée:

04.08.2020

Réactivité : Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors

de ceux répertoriés dans les sous-paragraphes suivants.

Stabilité chimique : Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est

manipulé et stocké conformément aux règles. Stable dans les conditions normales d'utilisation.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Réagit avec les oxydants forts.

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

Matières incompatibles : Agents oxydants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dan-

gereux durant un stockage normal.

Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxy-

dative.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Les informations fournies sont basées sur des essais sur les

produits, et/ou des produits similaires et/ou des composants. Sauf indication contraire, les renseignements présentés cidessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Informations sur les voies d'exposition probables

L'exposition peut survenir par inhalation, ingestion, absorption cutanée et par contact avec la peau ou les yeux.

Toxicité aiguë

Composants:

fuel-oil, pyrolyse:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 50 - <= 300 mg/kg

Remarques: Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): >2.0 - <= 10mg/l

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version Date de révision:

2025-05-16

Numéro de la FDS:

800010035450

Date d'impression: 2025-05-21

Date de dernière parution: 23.03.2023 Date de la première version publiée:

04.08.2020

Durée d'exposition: 4 h

Remarques: Toxique par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

2.1

DL50 (Lapin): > 200 - <= 1.000 mg/kg

Remarques: Toxique par contact cutané.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

fuel-oil, pyrolyse:

Remarques : Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

fuel-oil, pyrolyse:

Remarques : Entraı̂ne des irritations aux yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

fuel-oil, pyrolyse:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

fuel-oil, pyrolyse:

Génotoxicité in vivo : Remarques: Peut provoquer des altérations génétiques héré-

ditaires.

Cancérogénicité

Composants:

fuel-oil, pyrolyse:

Remarques : Cancérigène humain connu.

Remarques : Contient du Naphtalène, CAS n° 91-20-3.

Remarques : Contient du benzene, CAS n° 71-43-2.

Peut provoquer la leucémie (LAM : Leucémie Aiguë Myélo-

blastique).

Peut provoquer un SMD (syndrome myélodysplasique).

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2025-05-21

2.1 2025-05-16 800010035450 Date de dernière parution: 23.03.2023

Date de la première version publiée:

04.08.2020

IARC Group 1: Cancérigène pour l'Homme

benzène 71-43-2

Group 2A: Cancérigène probable pour l'Homme

styrène 100-42-5

Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme

Éthylbenzène 100-41-4

Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme

Naphtalène 91-20-3

OSHA NTP

Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

fuel-oil, pyrolyse:

Remarques : L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une

irritation du système respiratoire.

Une ingestion peut provoquer une somnolence et des étour-

dissements.

Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées,

des vertiges et des nausées.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

fuel-oil, pyrolyse:

Remarques : Toxique pour les organes en cas d'exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Composants:

fuel-oil, pyrolyse:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Composants:

fuel-oil, pyrolyse:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2025-05-21

2.1 2025-05-16 800010035450 Date de dernière parution: 23.03.2023

Date de la première version publiée:

04.08.2020

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Les données écotoxicologiques disponibles pour cette subs-

tance sont incomplètes.

Les informations fournies sont basées sur une connaissance des composants et l'écotoxicologie de produits analogues. Sauf indication contraire, les renseignements présentés cidessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Écotoxicité

Composants:

fuel-oil, pyrolyse:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Nocif

LL/EL/IL50 >10 <= 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: Très toxique. LL/EL/IL50 <= 1 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: NOEC/NOEL > 0.1 - <=1.0 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: NOEC/NOEL > 0.1 - <=1.0 mg/l

Persistance et dégradabilité

Composants:

fuel-oil, pyrolyse:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Composants:

fuel-oil, pyrolyse:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Composants:

fuel-oil, pyrolyse:

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version Date de 2.1 2025-05

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800010035450

Date d'impression: 2025-05-21

Date de dernière parution: 23.03.2023 Date de la première version publiée:

04.08.2020

Mobilité

: Remarques: Flotte sur l'eau.

D'importantes quantités de produit peuvent pénétrer dans le

sol et contaminer les eaux souterraines.

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus

Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés

Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu.

Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas

percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2025-05-21

2.1 2025-05-16 800010035450 Date de dernière parution: 23.03.2023

Date de la première version publiée:

04.08.2020

l'élimination des déchets.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Numéro ONU : 1992

Nom d'expédition des Na- : FLAMMABLE LIQUIDS, TOXIC, N.O.S.

tions unies

(Fuel oil, pyrolysis)

Classe : 3
Risque subsidiaire : 6.1
Groupe d'emballage : II
Etiquettes : 3 (6.1)
Polluant marin : non

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1992

Nom d'expédition des Na: : Flammable Liquids, Toxic, N.O.S.

tions unies

(Fuel oil, pyrolysis)

Classe : 3
Risque subsidiaire : 6.1
Groupe d'emballage : II
Etiquettes : 3 (6.1)

IMDG-Code

Numéro ONU : UN 1992

Nom d'expédition des Na-

tions unies

: FLAMMABLE LIQUIDS, TOXIC, N.O.S.

(Fuel oil, pyrolysis)

Classe : 3
Risque subsidiaire : 6.1
Groupe d'emballage : II
Etiquettes : 3 (6.1)
Polluant marin : oui

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Donnée non disponible Type de bateau : Donnée non disponible Nom du produit : Donnée non disponible

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utili-

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2025-05-21

2.1 2025-05-16 800010035450 Date de dernière parution: 23.03.2023

Date de la première version publiée:

04.08.2020

sateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits dangereuse et la FS (Fiche signalétique) contient tous les renseignements prescrits par les Règlements sur les produits dangereuse.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Listé

AIIC : Listé

DSL : Listé

TCSI : Listé

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI : ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels

gouvernementaux) - Indices biologiques d'exposition (BEI)

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

NIOSH REL : USA. NIOSH Recommended Exposure Limits

OSHA CARC : OSHA Specifically Regulated Chemicals/Carcinogens
OSHA Z-1 : USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-1 Li-

mits for Air Contaminants

OSHA Z-2 : USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-2

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps

ACGIH / STEL : Limite d'exposition à court terme
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD : Valeur d'exposition de courte durée

NIOSH REL / TWA : Time-weighted average concentration for up to a 10-hour

workday during a 40-hour workweek

NIOSH REL / ST : STEL - 15-minute TWA exposure that should not be exceeded

at any time during a workday

OSHA CARC / PEL : Permissible exposure limit (PEL)

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2025-05-21

2.1 2025-05-16 800010035450 Date de dernière parution: 23.03.2023

Date de la première version publiée:

04.08.2020

OSHA CARC / STEL : Excursion limit

OSHA Z-1 / TWA : 8-hour time weighted average OSHA Z-2 / TWA : 8-hour time weighted average OSHA Z-2 / CEIL : Acceptable ceiling concentration

OSHA Z-2 / Peak : Acceptable maximum peak above the acceptable ceiling con-

centration for an 8-hr shift

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC -Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne: NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif): NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Date de révision : 2025-05-16

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Polymers Monaca Pyrolysis Fuel Oil (PFO)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2025-05-21

2.1 2025-05-16 800010035450 Date de dernière parution: 23.03.2023

Date de la première version publiée:

04.08.2020

Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR